



Commune d'Avry

Procès-verbal no 21 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi 18 décembre 2013 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Piller, Syndic

Scrutateurs : MM. Frédéric Bersier
Martin Nussbäumer
Dominique Schär
Raphaël Sciboz

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer à cette assemblée qui a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 50 de décembre 2013)
- par une publication dans la feuille officielle N°48 du 29 novembre 2013
- par affichage au pilier public.

M. Piller tient à remercier encore une fois Mme Geneviève Reveney, Conseillère communale démissionnaire, pour tout le travail effectuée et souhaite la bienvenue à M. Carlos Terradillos qui a accepté un nouveau mandat.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

Nombre de votants : la commune d'Avry compte à ce jour 1332 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 6 de plus qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois
M. Nicolas Favre
Mme Nadia Jemmely
M. René Stalder
Mme Christiane Thonnard

M. Nicolas Ecoffey de la Commission financière nous rejoindra en cours de séance.

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

Frédéric Bersier
Martin Nussbaumer
Dominique Schär
Raphaël Sciboz

M. Piller rappelle le tractanda de l'assemblée :

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2013

Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

2. Présentation du plan financier 2014-2023

Commentaire de la commission financière

3. Budget 2014

3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2014

Rapport de la commission financière

3.2. Crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour l'édilité

Rapport de la commission financière

Vote

3.3. Crédit d'investissement pour un bac de rétention de la zone d'activités de Rosé

Rapport de la commission financière

Vote

3.4. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements

Rapport de la commission financière

Vote

3.5. Rapport final de la commission financière sur le budget 2014

Approbation du budget 2014

Vote

4. Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

Rapport de la commission financière

Vote

5. Désignation de l'organe de révision : proposition de la commission financière pour l'adjudication d'un mandat à un bureau fiduciaire pour la vérification des comptes communaux

Vote

6. Informations du Conseil communal

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2013

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 50 du mois de décembre 2013 et figure sur notre site Internet.

La parole est transmise à M. de Chambrier qui fait remarquer qu'après le vote du point 3 « Crédit d'investissement pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante » il avait fait une remarque concernant la participation de M. Gamboni au vote de cet objet. Ne trouvant aucune mention de cette intervention, il propose de compléter le point 4 comme suit :

M. G. de Chambrier

Fait la remarque que M. Gamboni aurait dû s'abstenir de prendre part au vote du fait qu'il est partie prenante.

M. B. Piller

Explique que le mandat d'architecture pour les phases suivantes sera attribué par marché public et de ce fait M. Gamboni n'a aucun intérêt dans ce projet et, ainsi, peut participer au vote. De plus, sa participation au débat a été un complément de valeur.

Avec ces compléments, le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2013 est approuvé à l'unanimité des 50 citoyens présents avec remerciements aux secrétaires pour sa rédaction.

2. Présentation du plan financier 2014-2023

M. Moret présente quelques hypothèses et précisions :

- Le budget de départ est équilibré (idem 2014),
- Les résultats de l'exercice avant amortissements et intérêts sont de CHF 602'000.-,
- La dette au 31.12.2013 est de CHF 13'193'000.- avec un crédit de 9,5 millions déjà empruntés pour l'investissement de l'école, ceci en accord avec la commission financière en regard des taux actuels intéressants.
- La base tient compte des investissements votés et non votés
- Les valeurs pour les nouveaux investissements sont :
 - 2% pour les intérêts passifs,
 - 3% pour les amortissements obligatoires,
 - 1% pour les frais de fonctionnement.
- L'augmentation prévisible des recettes va compenser celle prévisible des charges de fonctionnement
- Il n'y a pas d'influence sur le plan financier
- On peut escompter 200 habitants de plus qu'actuellement à fin 2017, dont 40% seraient contribuables à un taux moyen de CHF 4'200.-
- Les investissements et les recettes pour l'épuration des eaux ont été considérés dans le cadre de ce plan financier.

M. Moret commente ensuite les tableaux suivants :

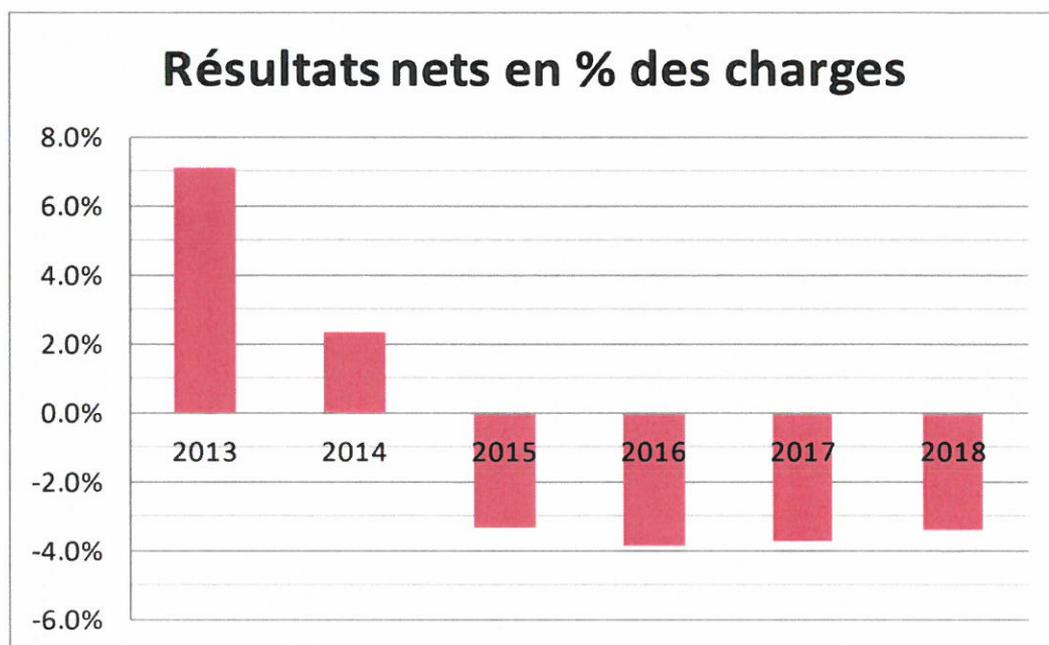
2. Plan financier 2014 - 2023

Planification des investissements

	TOTAUX (en milliers de francs)			ENSEIGNEMENT CULTURE LOISIRS	AUTRES
	Total	Crédits déjà votés	Nouveaux invest.		
2014	2'942	1'192	1'750	510	2'432
2015	6'514	3'562	2'952	2'275	4'240
2016	1'552	-78	1'630	-38	1'590
2017	1'084	96	987	246	837
2018	2'845	0	2'845	0	2'845
Σ 2014 - 2018	14'937	4'773	10'164	2'993	11'944
2019 - 2023	4'214	0	4'214	4'000	214
Σ 2019 - 2023	19'150	4'773	14'378	6'993	12'157

2. Plan financier 2014 - 2023

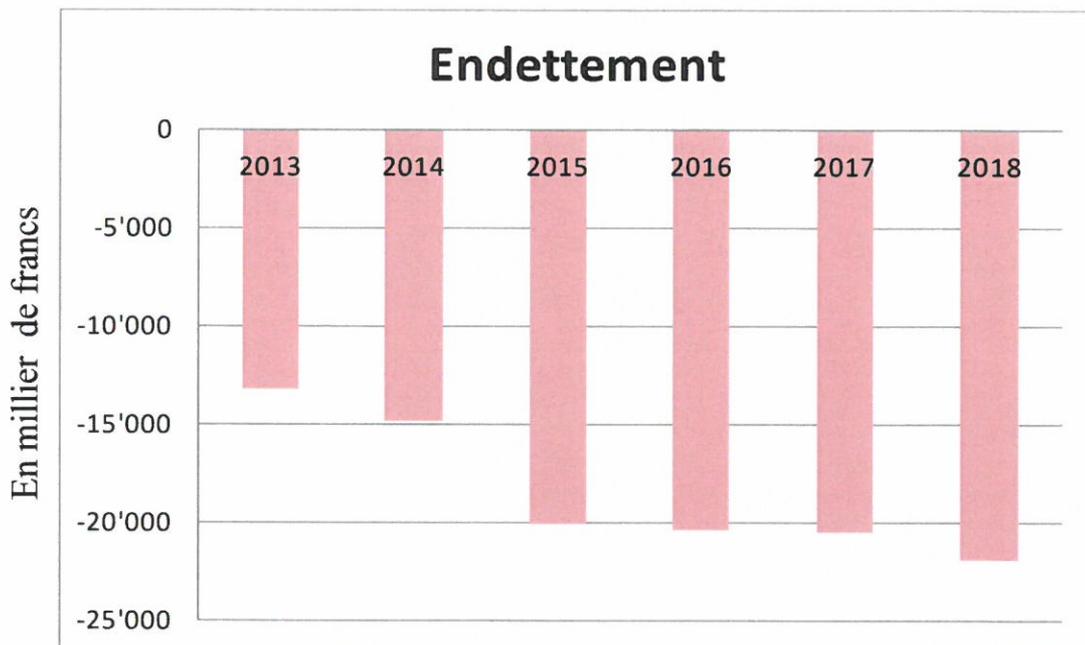
Evolution résultat et endettement - 1



Le résultat reste en dessous de la marge des 5%.

2. Plan financier 2014 - 2023

Evolution résultat et endettement - 2



Commentaire de la commission financière :

M. Galley donne lecture du commentaire de la commission financière :

Le Conseil communal vous a expliqué la procédure exigée par la législation. Dès lors, nous vous apportons uniquement notre commentaire quant au plan qui vous a été présenté.

Ce plan financier de 5 ans est marqué par les incidences financières provenant des investissements très importants qui ont été votés ces deux dernières années. En effet, depuis 2011, nous avons approuvé un volume d'investissement d'environ 15,2 millions de francs. Comme prévu, ces travaux ne peuvent plus être financés par les liquidités courantes. Ils ont entraîné déjà en 2013 une augmentation significative de la dette ; celle-ci entraînant des charges d'intérêts et d'amortissements qui pénaliseront les comptes futurs de la commune.

Pour faire face à ces charges supplémentaires, nous avons approuvé une augmentation d'impôts de 8 centimes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Pour stabiliser les coûts financiers sur une longue période et pour profiter des taux d'intérêts extrêmement bas, le Conseil communal, en accord avec la commission financière, a déjà procédé à un emprunt de 9,5 millions à un taux fixe de 1,95 % sur 20 ans.

Dans cette planification financière, nous constatons que l'équilibre financier devient de plus en plus difficile à maintenir.

Chaque année, nous devons absorber une augmentation du transfert de charges du canton vers les communes. Ces charges liées pénalisent le ménage communal sans que l'exécutif puisse en influencer l'ampleur.

Selon la législation, le déficit annuel ne doit pas dépasser le 5 % des dépenses totales. Si tel était le cas, des mesures pour diminuer les dépenses ou pour augmenter les recettes devraient être prises.

Pour respecter les limites fixées par la législation, le Conseil communal et le législatif, à savoir l'assemblée communale, devront se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans la palette des investissements futurs.

D'autre part, la concrétisation des nouveaux quartiers définis dans le PAL devrait entraîner une augmentation des recettes fiscales.

La commission reste d'avis que la situation financière de la commune va rester serrée dans les années futures. Sur la base des résultats effectifs 2013, ensemble avec le Conseil communal, nous allons mettre à jour ce plan financier au printemps prochain. Le déséquilibre prévu des comptes devra aboutir sur des réflexions quant à l'ampleur de certaines prestations et quant aux recettes financières.

Pour conclure, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La discussion est ouverte.

M. de Chambrier demande s'il serait possible de voir la liste des investissements prévus.

M. Moret ne peut pas la montrer en ce moment mais il évoque les projets Valtraloc, un bassin de rétention, la halle de sport, les routes, Il relève que les projets évoluent vite. L'année prochaine, dans la mesure du possible, des précisions seront transmises.

3. Budget 2014

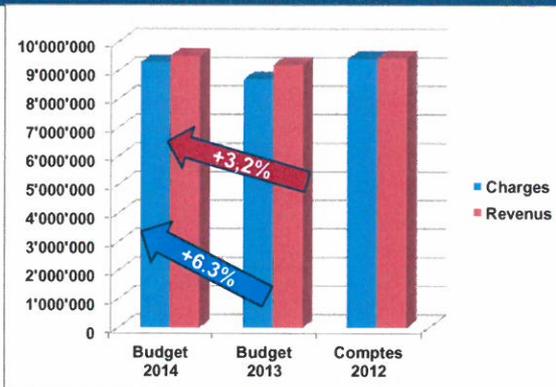
3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2014

M. Michel Moret, vice-Syndic, présente le budget 2014 de fonctionnement et d'investissement et commente, entre autres, les tableaux suivants :

<i>Total des revenus</i>		<i>CHF</i>	<i>9'510'371.40</i>
Total des charges	<i>./.</i>	<i>CHF</i>	<u><i>9'288'853.15</i></u>
Excédent des revenus		CHF	221'518.25



Graphique charges / revenus



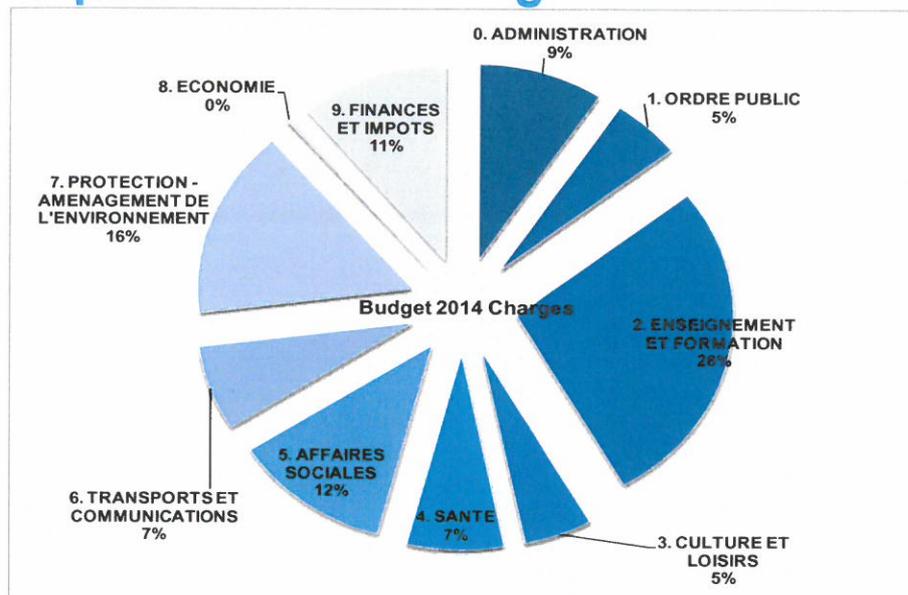
Total	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	9'288'853	8'702'738	9'407'246
Revenus	9'510'371	9'207'010	9'442'435
Résultat	+221'518	+504'272	+35'189

18

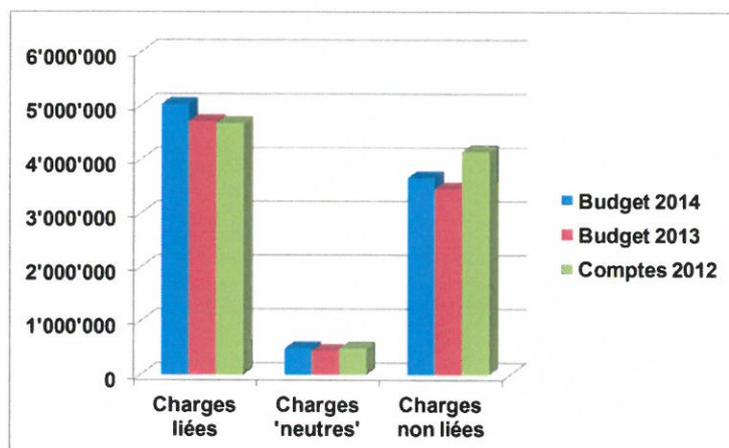
Tableau des charges

	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
0. ADMINISTRATION	861'917	830'170	879'791
1. ORDRE PUBLIC	476'226	494'348	543'003
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'534'221	2'473'115	2'524'856
3. CULTURE ET LOISIRS	471'779	437'017	425'460
4. SANTE	676'436	620'203	674'405
5. AFFAIRES SOCIALES	1'106'964	958'158	994'722
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	651'198	644'861	584'836
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'450'904	1'406'053	1'237'617
8. ECONOMIE	25'813	26'086	23'328
9. FINANCES ET IMPOTS	1'033'395	812'727	1'519'228
Total	9'288'853	8'702'738	9'407'246

Répartition des charges



Charges liées et non liées - 1

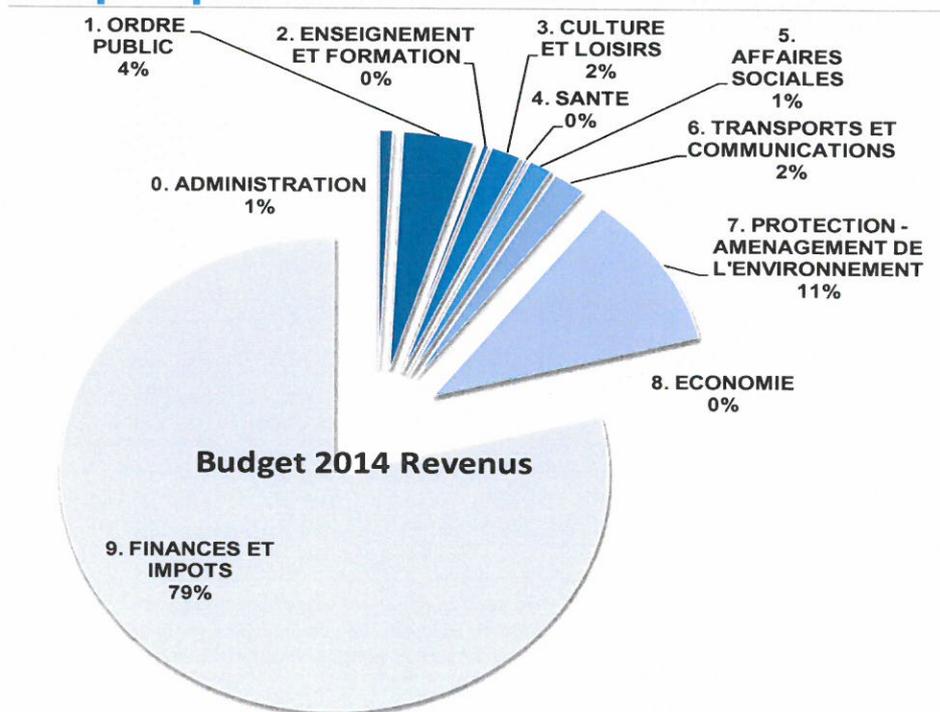


En finalité, on peut constater que notre commune ne dispose que du 40% de son budget, le reste étant des charges liées.

Tableau des recettes

	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
0. ADMINISTRATION	72'000	75'500	141'126
1. ORDRE PUBLIC	394'780	414'260	457'184
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	31'938	32'638	37'872
3. CULTURE ET LOISIRS	167'868	118'251	119'996
4. SANTE	15'000	16'000	8'679
5. AFFAIRES SOCIALES	128'765	97'665	92'253
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	182'500	185'500	175'493
7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'003'150	992'650	908'241
8. ECONOMIE	336	286	386
9. FINANCES ET IMPOTS	7'514'035	7'274'261	7'501'206
Total	9'510'371	9'207'010	9'442'435

Graphique des recettes



M. Moret présente ensuite les différences principales entre le budget 2014 et 2013 dans chaque chapitre de la comptabilité.



0. ADMINISTRATION

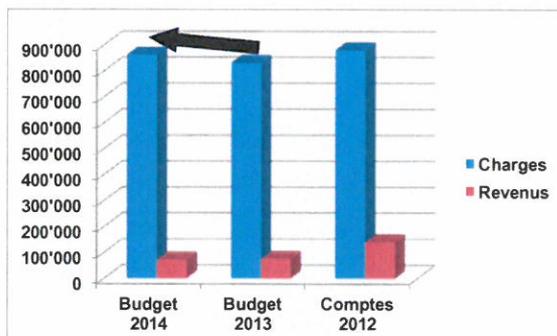
0. ADMINISTRATION	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	861'917	830'170	879'791
Revenus	72'000	75'500	141'126

Légère augmentation

Charges: +31'747 CHF

Revenus: -3'500 CHF

- Masse salariale +1%
- Etude de fusion
 - Sarine Ouest: prévu 5'400 (estimation)
 - Matran: n'avait pas encore été décidée au moment du budget 15'000 (estimation)



25



1. ORDRE PUBLIC

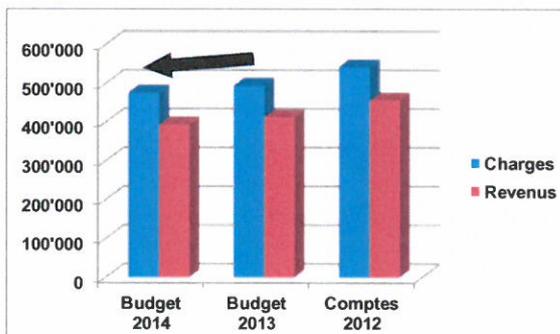
1. ORDRE PUBLIC	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	476'226	494'348	543'003
Revenus	394'780	414'260	457'184

Légère diminution

Charges: -18'122 CHF

Revenus: -19'480 CHF

- Liée à la dissolution de l'OPC La Brillaz



26



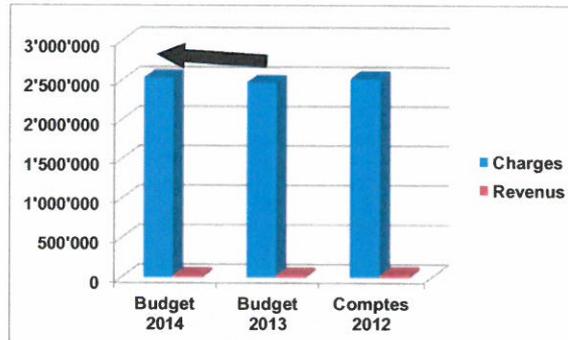
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	2'534'221	2'473'115	2'524'856
Revenus	31'938	32'638	37'872

Légère augmentation

Charges: +61'106 CHF
Revenus: -700 CHF

- Charges liées: +65'198.55



27



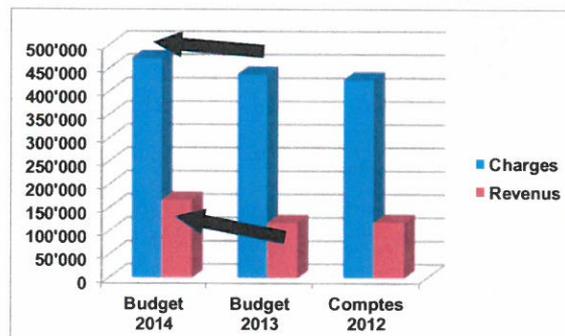
3. CULTURE ET LOISIRS

3. CULTURE ET LOISIRS	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	471'779	437'017	425'460
Revenus	167'868	118'251	119'996

Budget stable

Charges: +34'762 CHF
Revenus: +49'618 CHF

- Charges liées: +8'743
BRA: +6'195
Culture Agglo: +4'553



28

M. de Chambrier constate une augmentation des salaires de 56% pour la bibliothèque et demande les raisons. M. Terradillos explique que le système a évolué, a été professionnalisé. Les salaires horaires ont été remplacés par des engagements fixes avec des salaires mensuels, les heures d'ouvertures de la bibliothèque ont été améliorées et sont plus importantes.

M. de Chambrier explique qu'il va souvent à la bibliothèque et qu'il a constaté que le personnel a changé. Il souhaite connaître les raisons de ces changements.

Sur le principe, il a été souhaité de professionnaliser la bibliothèque, de profiter des personnes arrivant à la retraite ou en retraite, pour engager des professionnels.

M. de Chambrier reformule et demande si la bibliothèque a décidé de restructurer et licencier.

M. Piller explique que le comité de gestion de la bibliothèque a décidé de remplacer des places à 30%, et les personnes en place n'ont pas postulé et une personne a renoncé à son poste pour des problèmes de maladie. M. Piller rappelle que la commune d'Avry n'est que la commune siège, que c'est le comité et l'assemblée des délégués des communes membres de Sarine Ouest qui gère la bibliothèque dans les faits.



4. SANTE

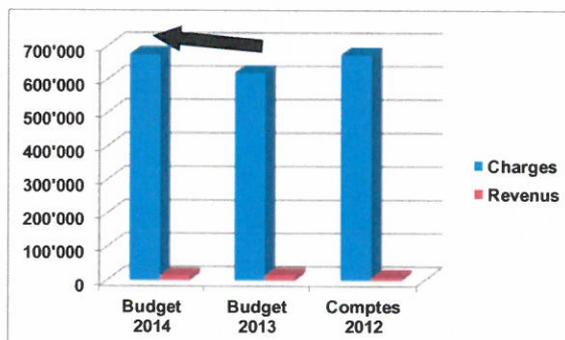
4. SANTE	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	676'436	620'203	674'405
Revenus	15'000	16'000	8'679

Légère augmentation

Charges: +56'233 CHF
Revenus: -1'000 CHF

Charges liées: + 58'624

- Soins spéciaux +43'930
- Homes +10'918
- Soins à domicile +3'703



29



5. AFFAIRES SOCIALES

5. AFFAIRES SOCIALES	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	1'106'964	958'158	994'722
Revenus	128'765	97'665	92'253

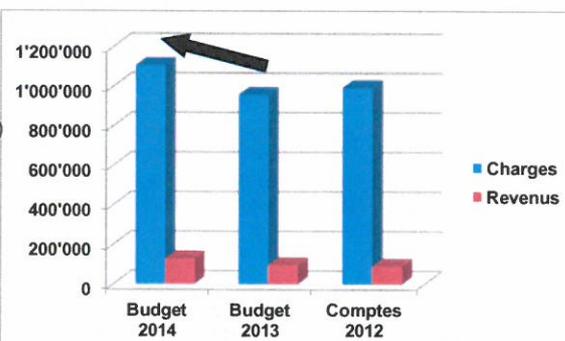
Forte augmentation

Charges: +148'806 CHF
Revenus: +31'100 CHF

Charges liées: +111'485.80

- Institutions p/hand. +14'714
- Aide soc. district +37'768
- Aide soc. intercom +54'034

Nouvelles rubriques séparées pour AES (541) et école maternelle (542)



30



6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	651'198	644'861	584'836
Revenus	182'500	185'500	175'493

Budget stable

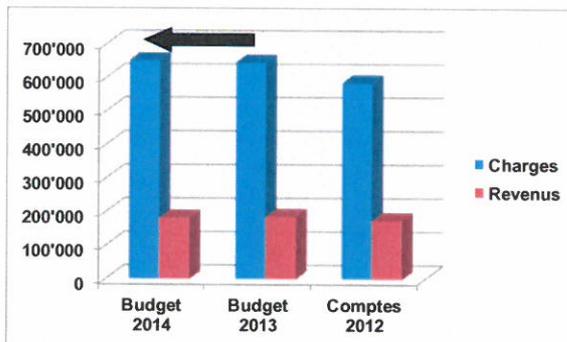
Charges: +6'337 CHF

Revenus: -3'000 CHF

Transports publics

- Charge liée Agglo +12'293
- Charge liée Canton +5'284

Mesures d'économie décidées par le Canton



31



7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT - 1

7. PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	1'450'904	1'406'053	1'237'617
Revenus	1'003'150	992'650	908'241

Légère augmentation

Charges: +44'851 CHF

Revenus: +10'500 CHF

Charges liées +16'671.00

- STEP Pensier +19'903

Approvisionnement eaux

- Captage Sonnaz -16'000
- Attribution réserve +25'320

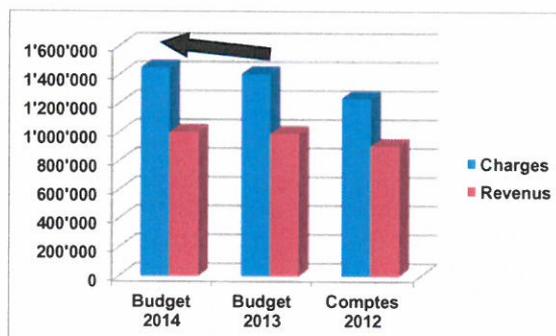
Protection eaux

- Attribution réserve +170'935
- M.à j. cadastre -8'000

Aménagement

- Mensuration +31'000

(obligation cantonale)



32



8. ECONOMIE

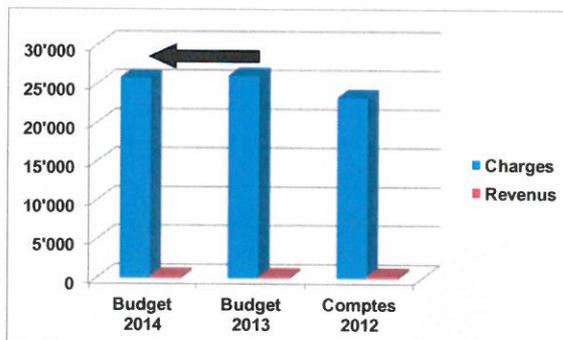
8. ECONOMIE	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	25'813	26'086	23'328
Revenus	336	286	386

Budget stable

Charges: -273 CHF

Revenus: +50 CHF

Que des charges liées
(sauf promotion éco. locale)



33



9. FINANCES ET IMPOTS

9. FINANCES ET IMPOTS	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Charges	1'033'395	812'727	1'519'228
Revenus	7'514'035	7'274'261	7'501'206

Légère augmentation

Charges: +220'668 CHF

Revenus: +239'773 CHF

Revenus en augmentation

• Pers. physiques: +89'587

• Pers. morales: +161'203

• Contr. Immob.: +70'000

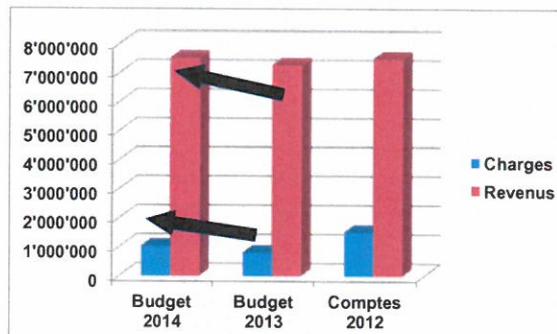
Péréquation

• Var. 44'859 (-46'451) (+1'592)

Charges en augmentation

• Hyp. école: +188'000

• Auberge: -25'000 (=> inv.)



34

M. Moret passe ensuite en revue les comptes d'investissement :

Investissements 2014 :

Dépenses		CHF	9'603.587.00
Recettes	./.	CHF	50'000.00
Excédent de dépenses		CHF	9'553'597.00

A. Crédits votés

290.503.12	Nouveau bâtiment scolaire, construction (V)	10'656'506.00	6'500'000.00
330.501.01	Aménagement chemin Imp. des Agges (V)	305'000.00	10'000.00
330.501.02	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000.00	reporté en 2017
340.503.01	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	2'650'000.00	500'000.00
620.502.00	Liaison piétonne Impasse Agges/Imp. Bois (V)	46'100.00	20'000.00
620.502.01	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	443'000.00	50'000.00
620.502.02	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000.00	50'000.00
620.502.03	Aménag. Routier secteur Scheiry (V)	170'000.00	terminé en 2013
620.502.04	Aménagement carrefour ZI EST (V)	400'000.00	30'000.00
620.502.10	Réaménag. place école + carrefour Fontannettes (V)	209'304.00	200'000.00
620.503.05	Réfection du Pont de la Sonnaz (V)	82'000.00	82'000.00
700.501.08	Ren. conduite adduct. eau Schery (V)	175'000.00	140'047.00
700.501.10	Pose conduite d'eau Otierdo (V)	135'000.00	85'000.00
700.502.06	Adduction d'eau Impasse des Agges (V)	56'000.00	terminé en 2013
710.501.07	Assainissement du secteur de la Praly (V)	1'146'000.00	terminé en 2013
710.501.10	Mise en séparatif du centre du village (V)	334'152.00	terminé en 2013
710.502.09	Collecteur Impasse des Agges (V)	280'000.00	terminé en 2013
790.501.04	Révision et harmonisation PAL (V)	85'000.00	25'000.00
942.500.03	Achat de terrain Art. 86 RF (V)	450'000.00	terminé en 2013
942.503.05	Nouvelle centre de chauffe bât. Adm. et scol. (V)	964'980.00	50'000.00
942.500.03	Petits investissements à réaliser en 2013	148'500.00	terminé en 2013
Total			7'742'047.00

B. Crédits à voter le 18 décembre 2013

		Crédit à voter	Montant 2014
B1	Crédit d'investissement groupé pour petits investissements	111'550.00	111'550.00
B2	Autres crédits à voter séparément	795'000.00	795'000.00
Total			906'550.00

B. Crédits à voter le 18 décembre 2013

B1. Crédit d'investissement groupé pour petits investissements

		Crédit à voter	Montant 2014
020.506.00	Achat matériel et logiciels informatiques admin. (G) - <i>Gestion électronique des documents GED</i> - <i>Gestion des affaires du Conseil Xpert-Meeting</i>	44'500.00 9'050.00	53'500.00
020.506.01	Achat de chaises et tables pour l'admin. (G)	10'000.00	10'000.00
210.506.00	Achat matériel et logiciels informatiques école (G) - <i>Achat de 10 Mac et de 2 beamers pour l'école</i>	17'000.00	17'000.00
620.506.05	Achat de machines diverses pour l'édilité (G) - <i>tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, kärcher</i>	11'000.00	11'000.00
700.509.01	Achat de nouveaux compteurs d'eau (G)	20'000.00	20'000.00
Total			111'550.00

Pour ces petits investissements groupés, il est fait remarquer qu'ils seront réalisés en 2014 ou abandonnés, ils ne seront pas reportés.

B. Crédits à voter le 18 décembre 2013

B2. Autres crédits à voter séparément

		Crédit à voter	Montant 2014
620.506.03	Achat de véhicules pour l'édilité (M) - <i>Achat d'un tracteur et d'une balayeuse</i>	170'000.00	170'000.00
710.501.04	Bac de rétention des eaux claires ZI (M)	625'000.00	625'000.00
Total			795'000.00



C. Crédits à voter ultérieurement en 2014

	Crédit total	Montant 2014
620.501.10 Trottoir route du Covy	105'000.00	105'000.00
620.501.11 Eclairage public	200'000.00	20'000.00
620.501.12 Réfection routes d'Onnens et Riviala	200'000.00	200'000.00
620.502.08 Aménagement des zones 30 kmh	250'000.00	100'000.00
710.501.11 Assainissement collecteurs Aménag. carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages)	437'000.00	50'000.00
720.501.02 Aménagement de la place de la déchetterie	80'000.00	80'000.00
942.503.01 Rénovation Auberge Avry-Rosé	600'000.00	400'000.00
Total		955'000.00

41

D. Recettes d'investissements

	Montant total	Montant 2014
620.611.00 Amén. routiers Z.I.: Particip. Tiers (lié à 620.502.01) (V)	233'000.00	50'000.00
Total		50'000.00

Investissements 2014 – Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	7'742'047.00	
B. Crédits à voter lors de l'Assemblée	906'550.00	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2014	955'000.00	
D. Recettes d'investissements		50'000.00
Totaux	9'603'597.00	50'000.00
Excédent de dépenses		9'553'597.00

La parole est ensuite transmise à la Commission financière pour leur rapport.

Rapport de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa donne lecture du rapport :

La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Comme vous l'avez constaté, le Conseil communal a élaboré un budget de fonctionnement 2014 qui dégage un bénéfice d'environ 222'000 francs.

Dans notre commentaire relatif au budget 2013, nous vous avons indiqué que le résultat de 500'000 francs correspondait approximativement aux recettes supplémentaires provenant de l'augmentation d'impôts.

Pour 2014, la logique de réflexion reste la même.

- Tout d'abord, comme nous vous l'avons mentionné dans notre commentaire relatif à la planification financière, le Conseil communal a conclu un contrat d'emprunt de 9,5 millions à un taux fixe de 1,95 % sur une durée de 20 ans. Le coût annuel d'intérêts se monte ainsi à près de 185'000 francs.
- Ensuite, jusqu'à la rentrée scolaire 2014, les containers scolaires doivent être encore financés à raison de 122'000 francs.
- Ainsi, les charges provenant de l'emprunt et des containers, ajoutées au résultat budgété de 222'000 francs, correspondent approximativement aux 500'000 francs de recettes supplémentaires provenant de l'augmentation d'impôts.

Il faut mentionner que le retard de construction de l'école pénalise les comptes communaux étant donné que l'emprunt a déjà été conclu et les containers doivent encore être payés.

Nous avons discuté ce budget 2014 en détail avec le Conseil communal. Les charges de fonctionnement et les recettes fiscales nous semblent réalistes.

Après acceptation ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 3.5, d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

3.2. Crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour l'édilité

M. Daniel Schafer transmet les informations utiles concernant le nouveau tracteur choisi qui aura les caractéristiques suivantes :

- Type Tracteur ISEKI TG 5395 HYDRO
- Puissance 45 CV

Il répond aux sévères normes de l'Union européenne en matière de réduction des émissions polluantes

Il est en adéquation avec le programme « Cité de l'énergie ».

L'équipement se compose :

- d'une lame à neige Zaugg G6 180 cm
- d'une saleuse Rauch AXE avec commande électronique
- d'une installation électro-hydraulique pour la manipulation de la lame à neige, de la saleuse commandée par monolevier joystick
- de différents raccords hydrauliques à l'arrière et à l'avant

- d'une tondeuse frontale Profi TXL-S 180 avec largeur de travail de 180 cm
- d'un collecteur aspirateur à gazon Wiedenmann Favorit XP
- d'un chargeur frontal avec console

3.2. Crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur et d'une balayeuse

Le coût détaillé pour le tracteur est le suivant:

Prix	CHF	70'090.00
Equipement	CHF	54'410.00
Total TVA incluse	CHF	113'000.00
Reprise ancienne machine	CHF	25'000.00
Total	CHF	88'000.00
		=====

Concernant la balayeuse, il s'agira de l'acquisition d'une balayeuse d'occasion pour un montant maximum de CHF 82'000.--. Elle sera acquise dès qu'une opportunité se présentera sur le marché

3.2. Crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur et d'une balayeuse

Récapitulation

Coût global de ces deux achats	170'000.00
Crédit demandé	170'000.00
Montant à emprunter	170'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	3'400.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 15%)	25'500.00
Frais d'entretiens annuels (inférieurs aux coûts actuels)	2'000.00
Frais annuels	30'900.00

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 170'000.00 pour ces deux objets qui sera financé par un emprunt bancaire.

A M. Page, M. Daniel Schafer confirme que nous n'avons pas encore choisi la balayeuse, mais que la dépense ne sera pas supérieure à fr. 82'000.--. Une balayeuse neuve coûte entre CHF 160'000.—et 200'000.--.

Le choix de la marque de notre tracteur s'est aussi décidé en regard de la reprise de notre tracteur qui était supérieure avec cette marque.

Suite aux explications de M. Daniel Schafer concernant la saleuse, M. Jakob Schafer estime qu'une économie de sel de 30 à 40% ne semble pas possible.

M. Joye demande si, avec l'achat de ces objets, la commune peut faire face avec le personnel en place. Il fait remarquer que les employés communaux peuvent être employés différemment et que ces travaux pourraient être confiés à des entreprises.

Le Conseil communal prend note de cette possibilité. Toutefois, M. Piller relève que, si le matin les chemins sont gelés, les entreprises sont toutes sollicitées en même temps.

A M. Joye, M. Jakob Schafer explique que la balayeuse dépend de l'organisation qu'il n'y a pas besoin de personnel supplémentaire avec cet achat.

Rapport de la commission financière

M. von der Weid donne lecture du rapport de la commission financière :

Le Conseil communal nous a convaincus de la nécessité de procéder à un achat d'un tracteur et d'une balayeuse.

Concernant le tracteur, il s'agit de l'acquisition d'un nouveau véhicule tandis que pour la balayeuse, le Conseil communal souhaite acheter un engin d'occasion. Dès lors, le crédit demandé ne va être utilisé que lorsqu'une opportunité d'achat se présentera.

Nous vous recommandons dès lors d'approuver le crédit demandé de 170'000 francs.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

Au vote, le crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur et d'une balayeuse pour l'édilité est approuvé à l'unanimité des 50 citoyens présents.

3.3. Crédit d'investissement pour un bac de rétention de la zone d'activités de Rosé

M. Clément commente le sujet et fait mention de la loi qui exige la construction d'un bac de rétention si nous souhaitons poursuivre les constructions dans notre zone d'activités de Rosé :

Détail :

Volume utile: 1'700m³

Devis: CHF 625'000 TTC

Comprend: réalisation du bassin de rétention
adaptation canalisations eaux claires
ouvrage d'évacuation en béton

Echéancier: mise à l'enquête en novembre 2013
début des travaux au printemps 2014

Estimation détaillée :

Installation de chantier env. 10%	CHF	42'000.00
Excavation, réalisation du bassin	CHF	354'500.00
Construction ouvrage d'évacuation	CHF	30'000.00
Forage dirigé sous la route cantonale	CHF	35'000.00
Divers et imprévus ~10 %	CHF	55'500.00
Autorisations et taxes	CHF	5'000.00
Honoraires d'ingénieurs, géomètres	CHF	57'000.00
TVA 8 %		



Récapitulation

Coût global du projet	625'000.00
Crédit demandé	625'000.00
Remboursement de la TVA	46'000.00
Montant à emprunter	579'000.00
Frais d'entretiens annuels	2'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	11'580.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4%)	23'160.00
Frais annuels	36'740.00

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement demandé de CHF 625'000.00, dont CHF 579'000.00 financés par l'emprunt.

M. Clément relève que nous avons voté un nouveau règlement relatif à l'évacuation des eaux en 2011 avec la nouvelle taxe annuelle qui permet de couvrir l'ensemble des frais.

M. Joel Martin souhaite savoir pourquoi nous avons retenu un bac de rétention plutôt qu'un déversoir d'orages. M. Clément répond qu'en cas de crues importantes, le bac de rétention permet aussi la régulation en cas d'orages.

M. Jakob Schafer pense qu'on vote un crédit à blanc, il n'a pas vu de plans et ne veut pas voter ainsi. M. Clément rappelle qu'il n'est pas d'usage que les plans détaillés soient montrés pour qu'un vote soit possible. De plus, une première enquête a déjà eu lieu, les plans étaient consultables. M. Clément informe également que Pro Natura a fait opposition. Ce bac de rétention avec les modifications fera l'objet d'une nouvelle enquête.

L'opposition de Pro Natura n'empêche pas de voter le crédit et permettra une réalisation en 2014.

M. Charly Page fait remarquer que des oppositions à la Praly ont engendré du retard et demande si des contacts ont été pris avec les propriétaires et si une étude a été faite en regard des avis des propriétaires.

M. Clément explique que seule l'opposition de Pro Natura a été déposée durant le délai d'enquête et que le projet qui sera remis à l'enquête tiendra compte des intérêts de M. Python ainsi que de Pro Natura.

M. Moret rappelle que le bac de rétention est nécessaire pour développer des constructions en zone d'activités et que l'acceptation de ce crédit sera également utile aux propriétaires de la zone.

Rapport de la commission financière

M. Page donne lecture du rapport de la commission financière :

La construction de ce bac de rétention des eaux claires est une obligation pour poursuivre le développement de la zone industrielle.

Ainsi, ce bac est le deuxième ouvrage qui récupère les eaux sur le versant sud de la commune.

Cet investissement ne peut pas être reporté étant donné que la législation oblige la commune à construire ce genre d'ouvrage.

Nous vous recommandons dès lors d'approuver le crédit demandé de 625'000 francs.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

Au vote, le crédit d'investissement pour un bac de rétention de la zone d'activités de Rosé est approuvé à l'unanimité des 52 citoyens présents.

3.4. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements

M. Moret commente le tableau ci-dessous :

3.4. Crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements

		Crédit à voter	Montant 2014
020.506.00	Achat matériel et logiciels informatiques admin. (G) - <i>Gestion électronique des documents GED</i> - <i>Gestion des affaires du Conseil Xpert-Meeting</i>	44'500.00 9'050.00	53'500.00
020.506.01	Achat de chaises et tables pour l'admin. (G)	10'000.00	10'000.00
210.506.00	Achat matériel et logiciels informatiques école (G) - <i>Achat de 10 Mac et de 2 beamers pour l'école</i>	17'000.00	17'000.00
620.506.05	Achat de machines diverses pour l'édilité (G) - <i>tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, kärcher</i>	11'000.00	11'000.00
700.509.01	Achat de nouveaux compteurs d'eau (G)	20'000.00	20'000.00
Total			111'550.00

Rapport de la commission financière

M. Macherel donne lecture du rapport de la commission financière concernant ce crédit d'investissement :

Comme l'an passé, le Conseil communal a décidé de rassembler de petits investissements pour les présenter à l'assemblée.

Au lieu qu'ils soient passés directement dans le compte de fonctionnement, ils sont ainsi enregistrés comme actifs et sont amortis sur une durée fixée par la loi.

Le Conseil communal informera la Commission financière sur l'état des achats effectués.

Dès lors, nous vous demandons d'approuver le crédit de 111'550 francs.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La parole n'étant pas demandée, le crédit d'investissement groupé pour divers petits investissements est soumis à l'assemblée et approuvé à l'unanimité des 52 citoyens présents.

3.5. Rapport final de la commission financière sur le budget 2014

M. Ecoffey donne lecture du rapport final de la commission financière concernant le budget de fonctionnement et d'investissement 2014 :

Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 3.1. du tractanda.

Au vu des résultats des votes, la commission financière vous recommande d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement du budget 2014.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

Approbation du budget 2014

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2014 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Au vote, le budget 2014 est approuvé par :

50 oui
1 non
1 abstention

4. Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

Mme de Chambrier explique que La loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaire de 1990, exige que les enfants en âge de scolarité subissent un contrôle annuel et reçoivent les soins dentaires conservateurs qui en découlent. Les traitements orthodontiques, c'est à dire les appareils dentaires, sont inclus dans la loi mais ils sont facultatifs.

L'article 10 de cette même loi stipule que la commune octroie une aide financière aux frais pour les familles en situation économique modeste. Le règlement communal que l'assemblée a accepté en 1997 définit la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Le Conseil communal a été informé cette année par le Service de la Santé Publique que notre règlement n'est pas conforme à la loi qui, dans son article 7, dit que les parents ont le libre choix du médecin-dentiste pour effectuer les soins conservateurs.

« art 7. de la loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires :

1 Les parents ont l'obligation de faire exécuter les traitements conservateurs indiqués par le médecin dentiste scolaire en recourant soit à celui-ci, soit à un médecin-dentiste de leur choix ».

Pour cette raison, le conseil communal propose une modification de l'article 2 du règlement communal :

au lieu du texte :

« Art 2. (ancien règlement du 1997)

L'aide financière de la commune est accordée uniquement pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire, pour les traitements conservateurs; pour les traitements orthodontiques, les prestations de médecins-dentistes privés sont, à devis égal, aussi indemnisées »,

il est proposé de mettre :

« Art 2. (nouveau texte)

L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un ou une médecin dentiste privé autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré l'entourant.

Les prestations fournies par un médecin dentiste privé sont prises en compte jusqu'à concurrence du tarif du Service dentaire scolaire.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles;
- b) les traitements conservateurs;
- c) les traitements orthodontiques*.

* Ces traitements sont facultatifs (art. 7 al.1 de la Loi) »

Le tarif dentaire scolaire est fixé par Ordonnance par la Direction de la santé et des affaires sociales. Dès le 1er janvier 2014, la valeur du point pour les prestations de la pédodontie est fixée à 3,50 francs. La valeur du point en orthodontie demeure inchangée à 3,10 francs.

Pour cette raison, le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter la modification proposée de l'art. 2, pour que l'aide financière soit aussi octroyée pour les contrôles, les traitements conservateurs ou orthodontiques donnés par les médecins-dentistes privés autorisés dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré qui l'entoure.

A M. Joye, Mme de Chambrier explique que la commune prend en charge une participation en regard d'un barème qui tient compte du nombre d'enfants et des revenus des parents. Seul l'article 2 de notre règlement change.

Rapport de la commission financière

M. Ecoffey donne lecture du rapport de la commission financière :

La modification du règlement proposée sera conforme à la législation cantonale. Le barème de réduction qui date de 1997 sera également remplacé par un nouveau dont les limites fixées pour le financement seront supérieures.

L'incidence financière n'est donc pas directement liée au changement de règlement. C'est plutôt le nombre de cas d'enfants concernés ou la situation financière des parents qui influence les coûts supportés par la commune.

Dès lors, nous vous demandons d'accepter la modification du règlement.

Avry, le 18 décembre 2013

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid

La parole n'étant plus demandée, la modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est soumise au vote et approuvée à l'unanimité des 52 citoyens présents.

5. Désignation de l'organe de révision : proposition de la commission financière pour l'adjudication d'un mandat à un bureau fiduciaire pour la vérification des comptes communaux

M. Galley explique que six fiduciaires sur les huit sollicitées ont répondu. Après analyse, la commission financière propose la fiduciaire Revicor à la route des Arsenaux 41 à Fribourg. 55 personnes y collaborent. Le montant du mandat sera de CHF 6'800.— par an, y compris déboursses et hors TVA, pour une durée de 3 ans.

Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité des 52 citoyens présents de confier le mandat à la fiduciaire Revicor.

6. Informations du Conseil communal

M. Pillier transmet quelques informations sur le thème des fusions.

En mars de cette année le Conseil communal, dans l'édition Avryzoom 47, expliquait sa position concernant le plan de fusion proposé par le Préfet de la Sarine.

Le Conseil soutient ce plan qui prévoit la fusion des communes de Sarine Ouest.

En automne de cette année, les communes concernées lançaient l'étude de cette fusion, avec l'aide de l'Association des communes fribourgeoises qui s'occupe de consolider les données transmises par les différents Conseils communaux.

Cette étude devrait aboutir en juillet 2014. Les communes décideront à ce moment de la suite qui lui sera donnée.

Cependant, en juin dernier, le Conseil communal recevait une pétition signée par 292 citoyens de la commune demandant que le Conseil communal envisage également une fusion vers les communes de l'Agglomération.

Le Conseil a contacté alors toutes les communes de l'Agglomération qui, à l'exception de Matran, ont répondu négativement, étant elles-mêmes déjà engagées dans un processus de fusion.

Suite à la réponse de Matran, une réunion a été organisée entre les Conseils communaux et la décision a été prise de mener en parallèle cette étude entre nos deux communes. L'Association des communes fribourgeoises a accepté de travailler avec nous et l'échéancier prévoit un résultat à la même date que pour l'étude de Sarine Ouest.

Le Conseil tient ici à réaffirmer son soutien à l'étude de fusion pour laquelle toutes les communes de Sarine Ouest se sont engagées.

La population sera informée sur l'avancement de ces projets.

M. Moret, quant à lui, explique que la création du nouveau site a été laborieuse et longue mais que celui-ci permettra une meilleure information à la population avec une façon plus interactive de communiquer. Des remerciements sont adressés au personnel administratif, en particulier à Mmes Christan et Maillard.

Concernant la construction de l'école, M. Daniel Schafer informe que la dernière dalle a été coulée le mardi 17 décembre. Nous avons toujours une réserve de CHF 200'000.—par rapport au budget voté. La rentrée dans le nouveau bâtiment est prévue en janvier 2015.

Concernant la rénovation de la halle de sport, le mandat d'architecte a été mis en soumission et les offres sont attendues jusqu'à ce vendredi 20 décembre.

Mme Eliane Dévaud transmet quelques informations sur l'état du dossier « PAL »

La commune d'Avry est actuellement en révision générale de son Plan d'Aménagement Local, communément connu sous l'abréviation PAL.

Ce PAL a été mis à l'enquête le 1^{er} mars 2013. Le conseil communal vient de terminer le traitement des oppositions, et une 2^{ème} mise à l'enquête avec les modifications va avoir lieu ce vendredi 20 décembre 2013. Les oppositions ne pourront porter que sur les éléments modifiés.

La procédure actuelle se passe bien, mais le conseil communal est préoccupé par l'incertitude ambiante qui concerne les instruments de mise en œuvre de la nouvelle LAT (Loi sur l'aménagement du territoire). Une mise en consultation de ces instruments a eu lieu au niveau fédéral jusqu'au 30 novembre, et les réactions ont été nombreuses. Nous ne connaissons pas actuellement tous les éléments qui seront présents lorsque le canton devra approuver notre PAL

7. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
B. Piller 

L'Administratrice
Nicole Maillard 